



## ➡ POUR VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE

Lors d'un déménagement, il faut faire face à une grande quantité de démarches administratives. Dans un laps de temps assez court, il faut transférer les contrats à sa nouvelle adresse, réexpédier son courrier et actualiser ses informations personnelles auprès de tous les organismes. Pour ne rien oublier et bien organiser son déménagement, vous trouverez ci-dessous une liste non-exhaustive des démarches à effectuer.

### LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

- Le Centre des Impôts dont vous dépendez
- La Sécurité Sociale
- La Caisse d'assurance maladie :
  - CPAM (caisse primaire d'assurance maladie) pour les salariés et travailleurs indépendants
  - la caisse d'assurance maladie si vous dépendez d'un autre régime social (ex. : MSA pour les agriculteurs et salariés agricoles)
- La CAF (caisse d'allocations familiales) pour les allocataires RSA, APL, PAJE, ...
- France Travail (ex Pôle emploi) pour les demandeurs d'emploi
- L'Urssaf pour les entreprises
- Le service Élection de la mairie de votre nouveau domicile pour pouvoir être inscrit sur les listes électorales
- La Préfecture de votre nouveau domicile pour les étrangers titulaires d'un titre de séjour
- L'Agence Nationale des Titres sécurisés pour modifier l'adresse inscrite sur la carte grise de votre véhicule (Attention, vous avez 1 mois pour le faire)

### EN DEHORS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

- Le service Ressources Humaines de votre société pour les actifs
- La ou les Caisses de retraite dont vous dépendez pour les retraités (Agirc-Arrco, Camieg, Cnav, Ircantec, ...)
- Les mutuelles et compagnies d'assurance
- La banque et autres organismes financiers (organismes de crédit, de leasing auto, ...)
- Les fournisseurs d'accès Internet
- Les opérateurs de téléphonie et télévision
- Les fournisseurs de gaz, d'électricité et d'eau
- Les différents abonnements de loisirs par voie postale (magazines, ...)
- La Poste, si vous souhaitez faire un suivi de courrier de votre ancien à votre nouveau domicile :
  - directement sur le site de la poste.fr
  - en bureau de poste :
    - le Centre de Tri Postal : 964 route des Tattes de Borly, 74380 Cranves-Sales
    - la Poste du Perrier : 4 avenue de Verdun, 74100 Annemasse

### TÉLÉSERVICE

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées, simultanément, auprès de plusieurs services de l'administration et de fournisseurs d'énergie : caisse de sécurité sociale et de retraite, énergie, France Travail (ex-Pôle Emploi), service des impôts, service en charge des cartes grises (SIV) ...

connectez-vous sur le site du Service Public, rubrique «Je déménage» :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14128>